

III. IMPULSER UNE DYNAMIQUE

A. LEVIERS POUR LE PILOTAGE DU DISPOSITIF

- **Prioriser deux ou trois attendus** pour le dispositif « devoirs faits » sur une période donnée et définis par un dialogue « conseil pédagogique - conseils d'enseignement ». On ciblera :

- 2 à 3 objets par discipline,
- 2 à 3 objets transversaux en privilégiant le domaine 2 du socle.

Pour cela, des éléments de réflexion sont disponibles dans le vadémécum national, la conférence de M. Tricot, [les familles d'aide de M. Goigoux](#), etc.

- **S'appuyer sur les espaces numériques de travail (ENT) :**

- Espace pédagogique : espace privilégié entre l'enseignant et l'intervenant
- Cahier de textes numérique : outil le plus adapté pour assurer la liaison enseignant – intervenant – famille avec les précisions apportées par chaque enseignant sur les attendus.

- **Préciser le rôle du coordonnateur, par exemple :**

- veiller au lien et à l'articulation entre « dans la classe » et le dispositif « devoirs faits »,
- collecter auprès des professeurs et de la vie scolaire leurs avis sur l'impact du dispositif pour chaque élève concerné au regard des attendus définis,
- présenter les points d'étape au conseil pédagogique,
- présenter en fin d'année un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif.

- **Solliciter le conseil pédagogique pour :**

- Mesurer l'efficacité du dispositif « devoirs faits » : quels observables ? Pour ce faire, prendre appui sur le coordonnateur et, le cas échéant, sur l'expertise des corps d'inspection afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre,
- Définir les ajustements nécessaires à l'amélioration éventuelle du dispositif.

• **Assurer l'accompagnement des équipes de l'établissement en :**

- s'appuyant sur les inspecteurs - correspondants de bassin,
- demandant des formations d'initiative locale (FIL) établissement et/ou bassin appropriées.

B. POINTS DE VIGILANCE POUR LE PILOTAGE DU DISPOSITIF

- **Définir le rôle de l'intervenant « devoirs faits »**

Il ne se substitue pas au professeur de la discipline. Il accompagne l'élève dans son travail personnel ; ce geste professionnel peut nécessiter une attention particulière pour certains intervenants (formation, co-intervention, accompagnement,...).

- **Préserver l'esprit du dispositif « devoirs faits »**

- Il est important de valoriser les propositions innovantes et pertinentes en réinterrogeant les pratiques existantes. En ce sens, il conviendra de distinguer, par exemple, le dispositif « Devoirs faits » et « l'étude classique ».
- Il est essentiel de sensibiliser les familles et les élèves aux objectifs de ce dispositif rappelés dans ce document.

- **Organiser la place du dispositif dans l'emploi du temps hebdomadaire**

Il faut être vigilant à considérer le dispositif comme faisant partie intégrante de l'emploi du temps de l'élève. Les moments choisis doivent être réfléchis en appui stratégique des disciplines.